

(f) : Vainqueur (2) contre 1B
(h) : Vainqueur (4) contre 1A

Match Retour (e) 2B contre Vainqueur (1)
(g) : 2A contre Vainqueur (3)

(f) : 1B contre Vainqueur (2)
(h) : 1A contre Vainqueur (4)

1/2 finales : Match en Aller et Retour

Match Aller : Vainqueur (e) contre Vainqueur (h)
Vainqueur (f) contre Vainqueur (g)

Match Retour : Vainqueur (h) contre Vainqueur (e)
Vainqueur (g) contre Vainqueur (f)

Finale entre les deux vainqueurs

ARTICLE 6 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur

ARTICLE 7 : DIRECTIVES TECHNIQUES

Toutes les défenses de zone, zone-press sont INTERDITES.

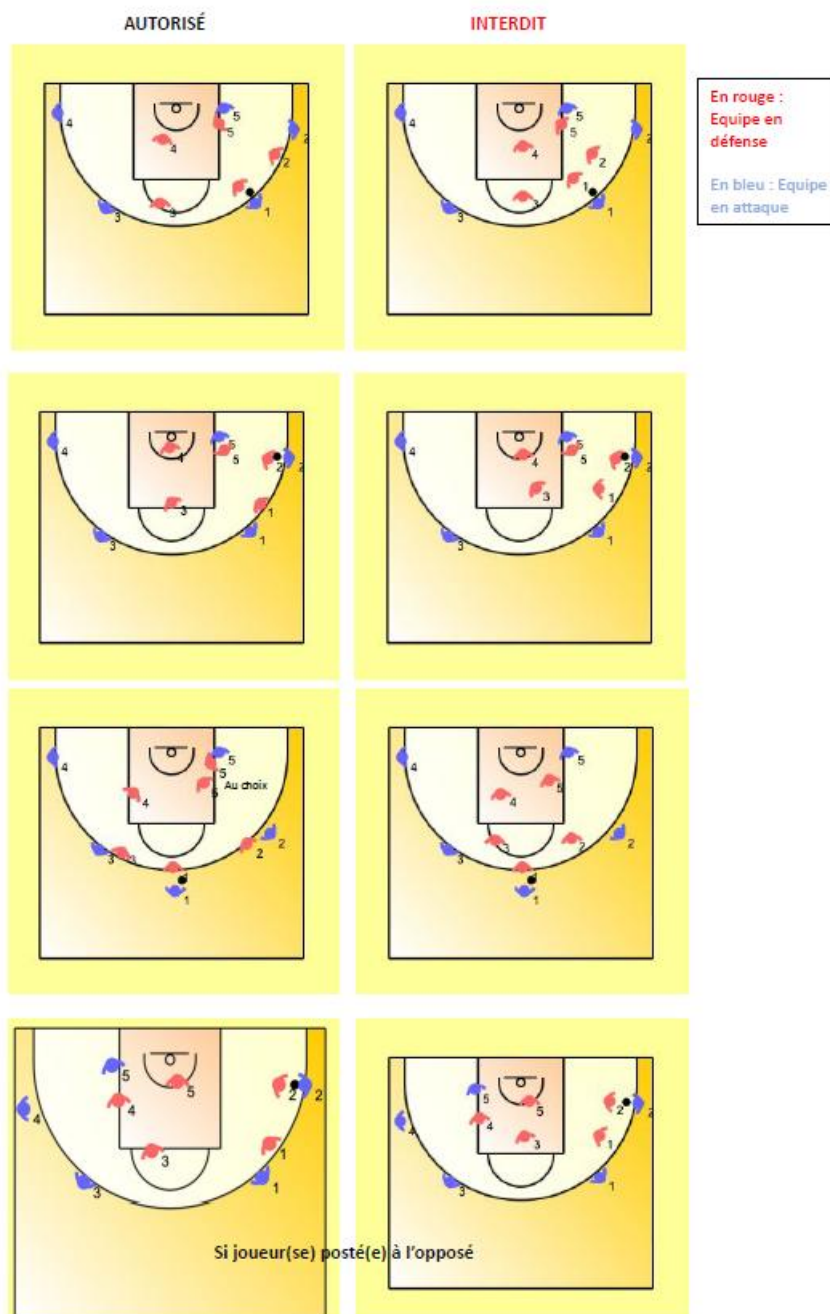
Toutes les défenses hommes à hommes ou filles à filles avec des prises à deux sont INTERDITES.

Tous les écrans sur le porteur du ballon sont INTERDITS.

Tous les écrans entre non porteurs du ballon sont INTERDITS.

Les mains à mains sont FORTEMENT DECONSEILLES.

La spécialisation à un poste de jeu prédéfini est FORTEMENT DECONSEILLE. Placements défensifs (favoriser la défense à hauteur :)



Dans le cas de non-application des directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case « réserves » et le jeu continuera.

Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques

Après plusieurs signalements sur une même rencontre, le club réclamant devra envoyer sous 48 heures un montage vidéo d'une séquence démontrant la notion de répétition de l'irrégularité sur une même rencontre et/ou un rapport à la commission restreinte (Technique/Compétition) du Bureau régional. Cette commission sera composée du Président de la commission Technique, Compétitions et un autre membre du bureau régional.

La commission ne pourra valablement délibérer que lorsque trois membres sont présents.

Cette commission statuera sur le dossier et pourra prononcer la rencontre perdue par pénalité.